

# LOIS du JEU de CROSSE,

Compilées par le *Club de Crosse de Montréal*, et adoptées par le *Club de Crosse Stadacona* et par le *Club de Crosse Champlain*.

---

NOTA.—Ces lois sont les seules reconnues en force pour les règles du jeu.

---

## RÈGLE I.—LA CROSSE.

La CROSSE peut être de toute dimension, à la convenance du joueur; mais les nerfs (*woven net-work*) doivent être tendus.

## RÈGLE II.—LA BALLE (*Ball*).

La BALLE (*Ball*) doit être en caoutchouc (*india rubber sponge*) de pas moins de huit pouces et de pas plus de neuf pouces de circonférence. Dans tout concours (*matches*) elle est fournie par le parti l'acceptant (*challenged party*).